



DELIBERATION N° 2024 -7.1- 24
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 22 Mars 2024

Date de publication

Le 22 Mars 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie, et COLOMBEL Gaëtan formant la majorité en exercice.

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, SANSON Maryline, BOUVIER Isabelle et TREHET Laurent

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (article L 2121-15 du CGCT)

Madame SANSON Maryline a donné pouvoir à Monsieur Hubert LECARPENTIER.

Madame BOUVIER Isabelle a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BADMINGTON.

OBJET : 2024 -7.1 - 24 - BUDGET PRIMITIF 2024 – NOTE DE PRESENTATION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Sur présentation de Monsieur le Maire et des Adjoints,

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants du budget pour l'année 2024

FONCTIONNEMENT :

Taux d'imposition :

Considérant la revalorisation des bases d'imposition de 3.9 % de l'Etat, faisant apparaître une augmentation de 16 354 € pour la commune par rapport à l'année 2023 sur le produit attendu.

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024

Charges de personnel

Les dépenses de personnels sont ajustées pour prendre en compte les titularisations des agents stagiaires

Fournitures scolaires

Considérant que le budget fournitures n'a pas été augmenté depuis plusieurs années

Considérant que le prix des fournitures scolaires notamment le prix du papier a fortement augmenté

Considérant que le compte 6067 comprend également l'achat des prix de fin d'année

Le conseil municipal décide d'augmenter le montant initial des fournitures scolaires de 7400 € de 1100 € soit un total de 8800 €.

Subventions

Les subventions annuelles aux associations sont reconduites

Deux nouvelles subventions seront attribuées :

1000 € à l'EPI C'Bon 76 qui souhaite mettre en place sur la commune de St Eustache des paniers confectionnés à base de produits locaux

3000 € à SANS PRETENTION, pour l'ouverture d'un centre de loisirs au mois de juillet.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement :

- Continuité du programme incendie avec le projet de deux réserves enterrées : Petite rue et chemin du bois de St Jean
- La continuité du programme de changement des lampes d'éclairage public en lampes à LED est reportée à 2025, le SDE76 ne pouvant réaliser les travaux demandés cette année
- Divers travaux d'aménagement du cimetière, de l'espace jeux (enfants), de voirie à l'entrée du bourg et l'achat de bacs à sel.
- Achat de 2 photocopieurs pour l'école et la mairie, ainsi qu'un écran numérique pour la salle de réunion de Conseil Municipal, et 3 ordinateurs pour la mairie.
- Le projet de travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie (opération 15) pour répondre à la loi ELAN qui impose d'ici 2030 une diminution de 40% des consommations d'énergie, reste inscrit en Restes à Réaliser, la commune étant toujours en attente de financement notamment de la DETR/DSIL de l'ETAT. L'appel d'offre de travaux va être lancé première semaine d'avril, afin de faire les demandes de subventions au Département

(Le décret tertiaire de 2019 impose à l'ensemble des bâtiments publics dont la surface dépasse 1 000 m² une diminution des consommations d'énergie de 40 % en 2030, et même atteindre 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050.

Les locaux contigus, de l'école, de la mairie et du logement communal font au total une surface de 1200 m² et sont donc impactés par ce décret, cependant la commune de Saint Eustache-la-Forêt ne pourra répondre à cette obligation, sans les financements attendus

Les dépenses d'investissement se détaillent comme suit :

Budget 2024		Investissement dépenses					Recettes		
Opération	DEPENSES	N° D'article	RAR 2023	Coût TTC	TOTAL	total par opération	RAR recettes 2023	Subventions	total recettes
	Taxe d'aménagement		800	800	800				
	emprunt		50	50	50				
	solde friche						281000	-281000	
11	Salle polyvalente	2158	300		300	3000	200		200
	Autolaveuse			2700	2700				0
12	vestiaire terrain football...					19214			0
		2135	3800		3800				0
	Jeux enfants + balançoire a remplacer	2128	12414	3000	15414				0
14	espaces verts TERRAIN					501			0
		2158	201		201				0
	Terrain Hengbard valeur de terrain	21578	100	200	300			300	300
15	ECOLE					2531323			0
	Rénovation énergétique ECOLE/MAIRIE	2135	2525500		2525500		1698180	0	1698180
		2151	5823		5823		300000		300000
16	VOIRIE Bacs à sel		7890	-4000	3890	25990			0
	Desherbeuse REEL 15840				0			7096	7096
	aménagements trottoirs VILLAGE	2152		22100	22100			7000	7000
	TRACTEUR				0		7240		7240
17	Mairie - Cimetière - église				0	25606			0
	ECRAN TACTILE + 3 ORDINATEURS	2184		7000	7000				0
	2 PHOTOCOPIEURS			5850	5850				0
	Cimetière plantation	2158	240	1060	1300				0
	FONTAINE			750	750				0
	CIMETIERE COLOMBARIUM	21316	9256	550	9806		2841		2841
	PANNONCEAUX signalétique église			900	900				0
21	Aménagements urbains				0	0			0
	Abri poubelle église	2158	5034	-5034	3 500	3 500			0
	Déco réfléchissantes			3500					
22	Eclairage public				0	33644			0
		2152	33644		33644		58100		58100

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 076-217605765-20240329-455-DE



26	INCENDIE				0	132320			0
	Reserve rue du temple Réserve rue du Calvaire	2181	19320		19320		60982		60982
	Réserve petite rue + chemin du bois de St Jean			113000	113000			74926	74926
	TOTAL		2624372	151576	2775948	2775948	2408543	-191678	2216865

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les orientations budgétaires énoncées ci-dessus, à l'unanimité.

En mairie, le 10 Avril 2024

LE MAIRE

Hubert. LECARPENTIER

